

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 21.05.01.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 22.11.02 Bulletin 02/47.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : VALLES CAMPS JULIA — AD et
MIQUEL GUTIERREZ XAVIER — AD.

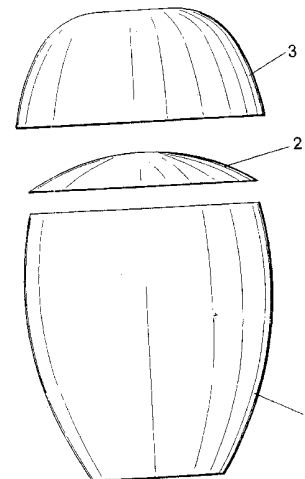
72 Inventeur(s) : VALLES CAMPS JULIA et MIQUEL
GUTIERREZ XAVIER.

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET MOUTARD.

54 URNE FUNERAIRE BIODEGRADABLE.

57 L'invention concerne une urne funéraire comportant
un corps qui délimite un volume apte à recevoir les cendres,
un couvercle et un sous-couvercle. L'ensemble de l'urne est
réalisé en une matière biodégradable, moulé sous pression
ou par injection, telle qu'une gélatine obtenue par hydrolyse
partielle, acide ou alcaline, du collagène.



5

10 La présente invention concerne le domaine des services funéraires. Elle
a pour objet une urne funéraire, c'est-à-dire un récipient container de cendres
qui constituent les résidus de l'incinération d'un cadavre. Cette urne est conçue
et structurée de manière à atteindre elle-même un caractère biodégradable, de
façon à ne pas répercuter négativement dans l'environnement quand cette urne
15 est finalement rejetée.

D'une manière générale, on sait que les coûts élevés que supposent les
inhumations, spécialement au niveau des grands centres urbains, résultent du
manque de surfaces et de la conséquente augmentation du prix du sol. On
20 constate, en conséquence, une progressive diminution du nombre
d'inhumations en faveur des incinérations qui se terminent dans la plupart des
cas par la livraison des cendres aux membres de la famille pour leur garde.

Ainsi à la fin de la phase d'incinération, les cendres sont introduites
25 dans une urne qui habituellement est livrée aux membres de la famille du
décédé, à leur demande, ce qui à la longue devient un problème car ils auraient
préféré lui donner un destin définitif en choisissant l'option de l'urne pour des
raisons économiques.

30 Dans la pratique, et après une période de temps plus ou moins courte,
dans laquelle l'urne est gardée à la maison, on essaye de trouver un destin
définitif pour celle-ci en constituant l'une des options les plus habituelles,

répandre les cendres dans la mer, par exemple. Cette solution a l'inconvénient de l'impossibilité de disposer d'un endroit physique pour symboliser le souvenir du décédé, c'est-à-dire un endroit où l'on peut visiter ultérieurement à des dates importantes. En outre, une fois qu'elle est vide, l'urne devient
5 inutilisable en constituant un objet dont les membres de la famille préfèrent se débarrasser. Mais l'option de la jeter et qu'elle finisse dans déversoir n'est pas trop éthique car c'est le récipient qui a contenu les restes d'un être aimé.

En conséquence, les urnes sont jetées à la mer, par exemple, quand
10 celle-ci est le lieu où l'on répand les cendres, ou elles sont abandonnées à la montagne. Dans tous les cas, ces solutions sont inacceptables du point de vue écologique car l'urne, généralement de bronze, fer ou autre type de métal, constitue un résidu très difficile à dégrader par l'environnement soit terrestre soit aquatique, avec le risque que certaines matières, à savoir les métaux
15 lourds causent un grand dommage à l'environnement.

Par ailleurs, il existe des urnes en bois, qui représentent une part minime du marché et qui par leur propre nature sont biodégradables. Ces urnes sont normalement structurées en différentes pièces assemblées par collage et
20 enduites de vernis, étant entendu que ces colles et vernis sont extrêmement polluants.

L'invention a donc plus particulièrement pour but de résoudre les problèmes précédemment évoqués, de manière à permettre l'enterrement de
25 l'urne, ce qui permet à la fois de disposer d'un lieu définitif, pour les membres de la famille, tout en évitant parallèlement les problèmes d'abandon des urnes dans n'importe quel endroit de la mer ou de la montagne.

Elle propose à cet effet de réaliser l'urne en un matériau complètement
30 biodégradable à base de gélatine.

On sait que la gélatine est une protéine purifiée, obtenue de l'hydrolyse acide ou alcaline partielle du collagène, principale protéine constitutive des tissus conjonctifs d'origine animale. Elle constitue un produit solide de couleur entre jaune pâle et ambre clair, pratiquement insipide, qui se présente
5 normalement en forme de lames translucides, granules ou poudre et qui est pratiquement insoluble dans des dissolvants organiques normaux.

Ainsi l'urne obtenue à base de gélatine est complètement écologique : elle est totalement biodégradable et permet, par conséquent, son enterrement
10 avec les cendres du décédé dans n'importe quel endroit approprié choisi par les membres de la famille ou amis du décédé soit en montagne, dans un endroit public ou privé, voire même dans des terrains destinés spécifiquement à cet effet. En raison de la facilité de transport de ses urnes, ces endroits peuvent être éloignés des centres urbains où le coût sera indubitablement beaucoup
15 plus réduit que celui d'une concession perpétuelle usuelle (sépulture ou niche), mais avec des prestations similaires à ces derniers.

Pour le reste, l'urne pourra adopter n'importe quelle configuration et capacité à l'image des urnes conventionnelles, avec l'avantage d'être
20 rapidement dégradable et complètement inoffensive pour l'environnement.

Optionnellement, la gélatine peut être substituée par un autre matériel avec des caractéristiques similaires de biodégradabilité en utilisant des systèmes de moulage sous pression et injection conférant à l'urne une stabilité
25 de forme appropriée sans avoir à utiliser de colle, ni de vernis artificiels.

En tout cas, même si l'on utilise de la gélatine ou une autre matière présentant des caractéristiques similaires de biodégradabilité, l'urne se décompose rapidement en s'intégrant au sol comme matière inorganique qui
30 postérieurement sera transformée par les plantes en matière organique, tout en

fermant de cette façon le cycle naturel de la matière et en améliorant la structure du sol.

Néanmoins, rien ne s'oppose à ce que l'urne ainsi structurée demeure
5 dans le domicile de la famille du décédé indéfiniment, ni même à l'enterrement qui, en plus de se réaliser dans des terrains naturels, peut s'effectuer dans un jardin privé ou dans n'importe quel espace convenable.

Un mode de réalisation de l'invention sera décrit ci-après, à titre
10 d'exemple non limitatif, avec référence au dessins annexé dans lequel la figure unique représente, en perspective latérale partiellement éclatée, une urne funéraire conforme à la présente invention.

Dans cet exemple l'urne funéraire qui se présente sous la forme de
15 n'importe quelle urne conventionnelle comprend un corps 1, de configuration et de capacité appropriées, complété par un couvercle 2 et un sur-couvercle 3 pouvant se fixer au corps 1 par n'importe quel moyen conventionnel tel que, par exemple, par accouplement sous pression. Dans ce cas l'embouchure du sur-couvercle 3 devra être légèrement surdimensionnée par rapport à
20 l'embouchure du corps 1.

Conformément à l'invention les différents éléments 1, 2 et 3 de l'urne sont réalisés en une matière biodégradable consistant, de préférence, en une gélatine qui incorpore un contenu en protéines à hauteur de 84 à 90 %, en sels
25 minéraux à hauteur de 1 à 2 %, le reste de sa formule étant de l'eau.

La gélatine ne contient pas d'agent conservant ni d'autres additifs et elle ne contient pas de cholestérol ni de matières grasses.

Concrètement, la formule de la gélatine ("aminograma") choisie est la suivante :

	Alanine	8,13 %
5	Acide Aspartique	5,15 %
	Threonine	1,80 %
	Serine	3,22 %
	Acide Glutamique	7,50 %
	Proline	11,98 %
10	Glycine	23,65 %
	Cystine	0,50 %
	Valine	2,02 %
	Tryptophan	0,27 %
	Methionine	0,78 %
15	Isoleucine	0,71 %
	Tyrosine	1,19%
	Leucine	1,36 %
	Phenylalaline	0,92 %
	Lysine	2,96 %
20	Histidine	0,66 %
	Arginine	8,31 %
	Hydroxyproline	12,59 %

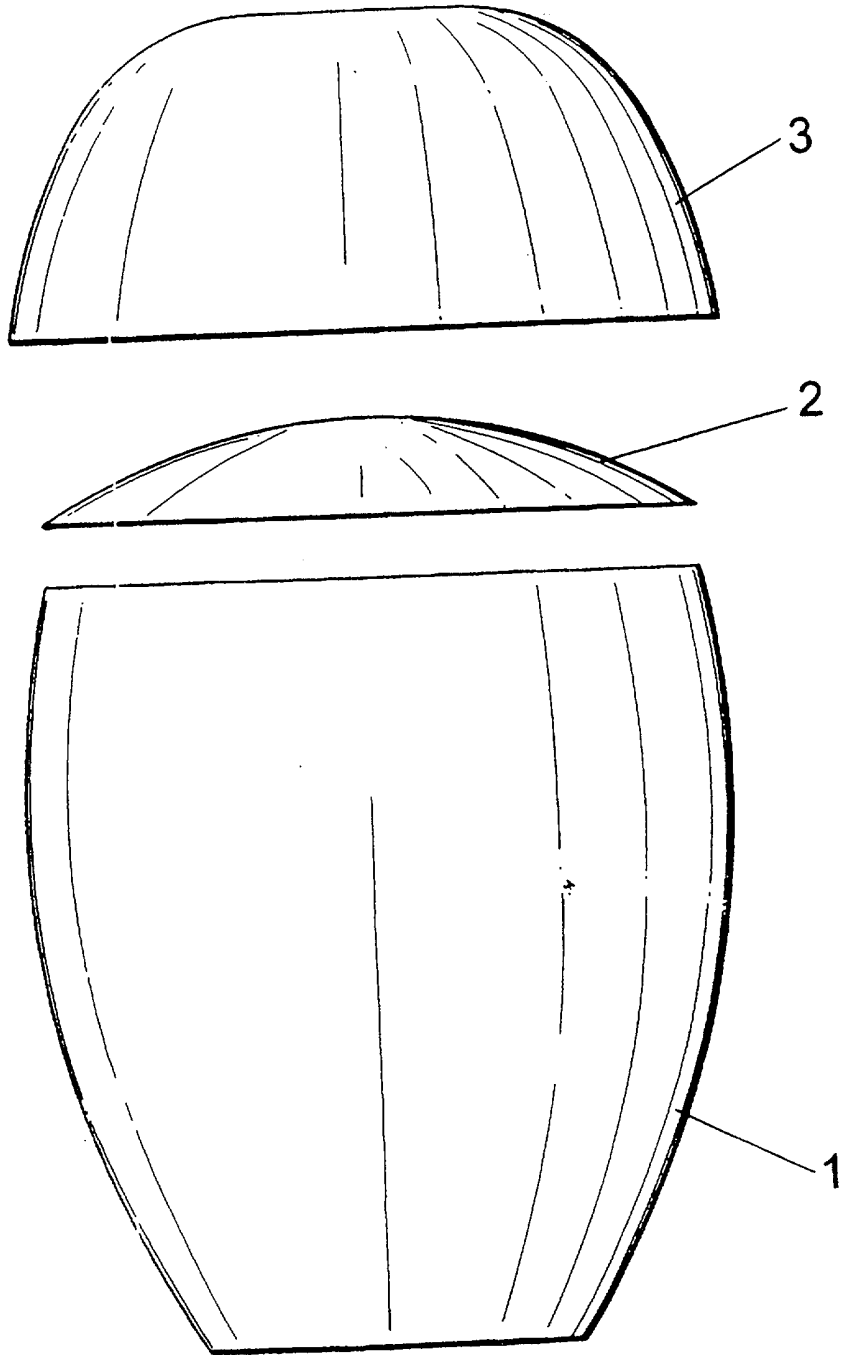
Revendications

1. Urne funéraire comprenant un corps (1) délimitant un volume de capacité approprié pour recevoir des cendres, un couvercle (2), apte à refermer
5 le corps et éventuellement un sur-couvercle (3),
caractérisée en ce que tous ses éléments sont réalisés en une matière biodégradable.

2. Urne selon la revendication 1,
10 caractérisée en ce que la susdite matière biodégradable consiste en une gélatine obtenue par hydrolyse partielle, acide ou alcaline du collagène.

3. Urne selon l'une des revendications précédentes,
caractérisée en ce que ses éléments sont réalisés par moulage sous pression
15 et/ou par injection de la matière biodégradable.

4. Urne selon l'une des revendications précédentes,
caractérisée en ce qu'elle est réalisée en une matière biodégradable exempte de
colles et/ou de vernis artificiel.





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 605221
FR 0106757

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DATABASE WPI Section Ch, Week 199204 Derwent Publications Ltd., London, GB; Class A18, AN 1992-027359 XP002188466 --- -& JP 03 272762 A (MATSUKI M), 4 décembre 1991 (1991-12-04)	1, 3, 4	A61G17/08
Y	* abrégé *	2	
Y	WO 00 61660 A (KOLOMAZNIK KAREL ;ALEXY PAVOL (SK); BAKO & SCARON (SK); SEDLAK MIC) 19 octobre 2000 (2000-10-19) * page 2, ligne 27 - page 4, ligne 12; revendications 1,2 *	2	
X	US 6 041 483 A (BURCH RICHARD A) 28 mars 2000 (2000-03-28) * abrégé * * colonne 2, ligne 54 - ligne 60 * * figures *	1, 3, 4	
X	DE 197 44 331 A (OEHMI FORSCH & INGTECH GMBH) 15 avril 1999 (1999-04-15) * le document en entier *	1, 3, 4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) A61G
A	CZ 280 655 B (LANGMAIER FERDINAND ;MLADEK MILAN PROF (CZ); KOLOMAZNIK KAREL (CZ)) 13 mars 1996 (1996-03-13) -----		
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		28 janvier 2002	Godot, T
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0106757 FA 605221**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 28-01-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 3272762	A	04-12-1991	JP 1794604 C JP 4070021 B	14-10-1993 09-11-1992
WO 0061660	A	19-10-2000	SK 45899 A3 AU 3995100 A DE 10081064 T0 GB 2351497 A WO 0061660 A1	09-04-2001 14-11-2000 13-06-2001 03-01-2001 19-10-2000
US 6041483	A	28-03-2000	AUCUN	
DE 19744331	A	15-04-1999	DE 19744331 A1 WO 9917705 A1	15-04-1999 15-04-1999
CZ 280655	B	13-03-1996	CZ 9500474 A3	13-03-1996